



## Chèque encaissé mais faux chèque

Par **Nabihah**, le **04/07/2019** à **20:42**

Bonjour, étant une personne "trop bonne trop conne", j'ai voulu aidé une amie en encaissé plusieurs chèques pour une amie en Afrique car elle ne pouvait pas réceptionner de chèque. Elle avait une personne en France qui m'a envoyé plusieurs chèques de différents montant. J'ai son nom, son numéro de téléphone et une photo de sa carte d'identité. Cela s'est passée entre Avril 2019 et Mai 2019.

Pour l'instant je n'ai reçu 2 courriers de ma banque pour l'encaissement de 2 chèques différents qui se sont avérés être des chèques volés. Combien de temps une banque a pour dire que le chèque encaissé est volé ?

Que dois-je faire ou vers qui dois-je me retourner pour ne pas avoir de problème ?

Merci de votre aide

Par **BrunoDeprais**, le **04/07/2019** à **21:30**

Bonsoir

Vous pouvez considérer qu'un chèque est valable à partir de 2 à 3 semaines après sa remise.

Durant cette période, il vaut mieux éviter de dépenser l'argent du montant des chèques afin de ne pas vous retrouver en interdiction bancaire.

Puis requalifiez le statut "d'ami" en celui "d'escroc" de la part de cette personne.

Par **Nabihah**, le **04/07/2019** à **21:39**

Merci Bruno pour votre retour. Si je comprend bien si j'ai encaissé un chèque en Avril et que je n'ai reçu aucun retour de la banque c'est que le chèque en question été valable ? Pour les chèques non valables, est ce qu'il y a moyen de me faire rembourser, un recours quelque chose à faire ? Je vais déposer plainte contre cette personne demain

Par **BrunoDeprais**, le **04/07/2019** à **22:33**

Le chèque d'avril est valable à ce jour sinon vous seriez déjà informé dans le cas contraire.

Schémas classique de la mise en confiance.

Déposer un plainte pour les autres ne vous servira à rien sinon à alimenter les statistiques.

La Police et la Justice se fichent complètement de ce genre d'affaire.

Par **Nabihah**, le **04/07/2019** à **22:46**

Cela ne sert à rien que j'aille perdre mon temps à la police demain matin alors ?

Suite au premier rejet de chèque, j'ai demandé à mon patron de m'avancer l'argent pour rembourser le négatif et depuis il devait fermer mon compte, mais ce deuxième chèque est revenu rejeté dans la foulée.

Est-ce que si je suis interdite bancaire, les membres de ma famille le sont-ils aussi ? Sont ils impacté par l'interdiction également ?

Merci

Par **jos38**, le **04/07/2019** à **22:59**

bonsoir. malheureusement, les problèmes, vous les avez déjà. si seul votre compte est concerné, vous seule serez interdit bancaire. c'est pourtant une arnaque archi-connue, on en parle à la télé et sur internet mais l'appât du gain (commission pour vous remercier) fait faire de grosses bêtises

Par **BrunoDeprais**, le **04/07/2019** à **23:06**

Vous pouvez aller déposer une plainte pour abus de confiance et ainsi échapper à l'interdiction bancaire.

Je me doutais bien que vous aviez encaissé ces chèques et dépensé cet argent.

Par **Nabihah**, le **04/07/2019** à **23:11**

J'ai encaissé les chèques pour la personne et ensuite je lui envoyé l'argent via Western Union. Je n'ai rien gardé pour moi

Par **Lago**, le **05/07/2019** à **07:28**

[quote]

Vous pouvez considérer qu'un chèque est valable à partir de 2 à 3 semaines après sa remise.

[/quote]

Bonjour,

Les délais peuvent être supérieurs à cela. Le délai maximal étant de 90 jours...

[quote]

J'ai encaissé les chèques pour la personne et ensuite je lui envoyé l'argent via Western Union. Je n'ai rien gardé pour moi

[/quote]

C'est incroyable que des personnes se laissent encore prendre à cette arnaque ! Cela dure depuis des années et, de nos jours, les moyens d'en être informé sont tout de même importants...

Par **BrunoDeprais**, le **05/07/2019** à **07:44**

Bonjour Lago

Je ne comprends pas trop les 90 jours, car l'info des 2 à 3 semaines vient d'une banque.

Pouvouez vous m'expliquer pour les 90 jours? Merci

Par **Nabihah**, le **05/07/2019** à **07:46**

90 jours ouvrés ou week-end compris ?

Ben pourtant, je me suis fait avoir

Par **Nabihah**, le **05/07/2019** à **07:49**

Il y a malheureusement encore beaucoup de gens qui sont trop honnête et très influençable et j'en fais partie. Mais cette histoire m'a fait retenir ma leçon

Par **BrunoDeprais**, le **05/07/2019** à **07:52**

Bonjour

Je ne sais pas où en est votre situation bancaire, mais essayez de voir avec votre banquier, expliquez lui la situation, pour ne pas l'aggraver.

Par **Nabihah**, le **05/07/2019** à **07:55**

Ils ont clôturer mon compte et ma banquière ne voulais rien savoir par rapport à cela

Par **Lago**, le **05/07/2019** à **07:56**

[quote]

Je ne comprends pas trop les 90 jours, car l'info des 2 à 3 semaines vient d'une banque.

[/quote]

Ce délai concerne des cas bien précis. En fait il est de 60 jours pour la banque de l'émetteur du chèque lorsqu'une expertise du dit chèque est nécessaire (en cas de fausse signature par exemple) et encore 30 jours de délai inter-banque pour remonter à celle du bénéficiaire.

C'est un délai calendaire...

Par **Nabihah**, le **05/07/2019** à **07:57**

Bonjour Lago,

Selon votre message, c'est 60/90 jours en comptant les weekend

Par **Nabihah**, le **05/07/2019** à **18:41**

Je suis allée déposer plainte au commissariat, ils ne peuvent rien faire, je m'en doutais un peu. En ce qui concerne le chèque qui m'est revenu impayé elle n'a pas été capable de me dire si je devais le rembourser ou pas. Est-ce que quelqu'un sait si doit le rembourser sachant que mon compte est clôturer ?

Par **BrunoDeprais**, le **06/07/2019** à **08:57**

Bonjour

La banque vous demandera bien sur de rembourser le montant.

Par **BrunoDeprais**, le **06/07/2019** à **08:58**

Bonjour Lago

Merci pour l'explication.

Par **Nabihah**, le **06/07/2019** à **09:52**

Rembourser malgré le dépôt de plainte?

Par **amajuris**, le **06/07/2019** à **10:10**

bonjour,

ce serait trop facile s'il suffisait de déposer plainte pour ne pas rembourser une dette.

la banque veut simplement récupérer son argent, elle se moque du côté pénal de votre affaire.

salutations